

Un cadre interne de bonne gouvernance

Afin de répondre aux attentes de ses actionnaires, investisseurs et clients en termes de transparence et d'information financière, la politique de responsabilité du groupe Dexia s'est fixé un objectif de bonne gouvernance en matière de gouvernement d'entreprise, de déontologie, de gestion des risques et d'audit. Depuis 2005 un reporting spécifique concernant la mise en œuvre des Equator Principles dans le cadre du financement de projets complète ce dispositif.

Le gouvernement d'entreprise

La charte de gouvernement d'entreprise de Dexia SA

Le Code belge de gouvernement d'entreprise (« Code Lippens »), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005, comprend neuf principes obligatoires pour les sociétés cotées.

Dexia, qui a toujours accordé une grande importance au gouvernement d'entreprise, entend respecter ces neuf principes.

En 2005, le conseil d'administration de Dexia SA a donc constitué en son sein une commission « gouvernement d'entreprise », chargée de mener une réflexion et de formuler des propositions sur les différents thèmes de gouvernance traités par le « Code Lippens » et sur sa transposition au sein de Dexia.

Les travaux de cette commission ont notamment mené à l'élaboration d'une *charte de gouvernement d'entreprise*. Cette charte est, conformément au « Code Lippens », publiée sur le site web de la société.

Rôle, composition et fonctionnement du conseil d'administration

Les compétences et les responsabilités du conseil d'administration, sa composition et son fonctionnement sont décrits dans le *règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration*. Ce règlement a connu d'importantes évolutions en 2005, notamment liées à la nouvelle structure d'organisation du groupe Dexia et à l'entrée en vigueur du « Code Lippens ».

- Le conseil d'administration établit les objectifs stratégiques et la politique générale du groupe, dont il contrôle et oriente la gestion. Il désigne les membres du comité de direction, décide des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il définit, veille à la mise en œuvre du programme de gestion et de contrôle de la société et en rend compte aux actionnaires. Le conseil d'administration comprend quatre comités spécialisés en son sein (le comité stratégique, le comité d'audit, le comité des nominations et le comité des rémunérations).

Pour tout complément sur la partie « gouvernement d'entreprise », se reporter au *Rapport annuel*, pages 106 à 119.



Les relations avec les actionnaires

Dexia est attentif à la qualité des relations qu'il entretient tant avec ses actionnaires individuels qu'institutionnels. Soucieux de renforcer le dialogue et la transparence à leur égard, Dexia a développé un dispositif d'information rigoureux, régulier et interactif. Ce dispositif est décrit aux pages 28-29 du *Rapport annuel*.



Les critères sur la base desquels les administrateurs peuvent être qualifiés d'indépendants sont fixés par le conseil d'administration.

Ces critères sont décrits de manière détaillée dans le *Rapport annuel*, page 110.

Sauf délégation spéciale, ces comités ont un rôle consultatif. Ils permettent au conseil d'administration d'utiliser pleinement les compétences de chaque membre en lui assignant des missions spécifiques.

- Composé de dix-neuf membres de cinq nationalités différentes, le conseil d'administration reflète l'identité européenne du groupe. Le conseil d'administration compte, au 31 décembre 2005, 8 administrateurs indépendants sur un total de 19 administrateurs. Il s'est réuni onze fois en 2005, avec un taux d'assiduité de 82 %.

La déontologie et la compliance

Créée début 2003, la fonction « déontologie et compliance » a été consolidée pour former une véritable filière Compliance. Composée de tous les Compliance officers présents au sein de chaque entité, filiale ou succursale et exerçant une activité au sein du groupe Dexia, la filière est pilotée par un comité de coordination réunissant les directeurs de la Compliance sous la présidence du Chief Compliance Officer (CCO) de Dexia SA. Le rôle du comité est, d'une part, de coordonner la veille réglementaire,

l'établissement, la diffusion et le respect des politiques du groupe et, d'autre part, de contribuer par l'information, la sensibilisation, la formation et le contrôle à la maîtrise des risques résultant du non-respect des lois, réglementations ou standards de la profession.

Organisation

La filière Compliance est organisée sur la base de la *charte Compliance* qui définit ses missions, pouvoirs et objectifs. Le *code de déontologie* traduit en instructions pratiques les obligations générales incombant à l'ensemble des collaborateurs du groupe. Des codes particuliers définissent les règles plus spécifiquement applicables à certains métiers comme les marchés financiers, la banque privée ou la gestion financière des actifs. Les Compliance officers rencontrent régulièrement les régulateurs et autorités de contrôle dans les différents pays où le groupe Dexia est implanté, afin de recenser et d'appliquer les meilleures pratiques en matière de déontologie. En 2005, la fonction Compliance a réalisé la première phase de mise en place d'un logiciel unique de communication et d'échange d'informations offrant des fonctionnalités de recensement de lois, règlements, politiques et procédures internes, de diffusion et suivi d'instructions, de reporting consolidé et de questionnements ponctuels.

Principes

- La *Politique d'intégrité du groupe Dexia* s'appuie sur les principes suivants :
 - l'application de principes éthiques et déontologiques identiques dans toutes les entités de Dexia ;
 - le respect des lois et réglementations tant au niveau national qu'international ;

Pour tout complément sur la partie « Déontologie et compliance », se reporter au *Rapport annuel*, pages 120-121.

- la promotion d'un climat de transparence et de confiance vis-à-vis des clients, des collaborateurs et des actionnaires ;
- la définition d'une politique de prévention de fraude ou de tout autre abus d'actifs, de déviation de systèmes ou de délits d'informations ou de procédures ;
- la poursuite d'un comportement intègre, notamment dans le cadre d'opérations ou d'informations sur les marchés financiers.

- Différents documents internes concernent la prévention ou la gestion de conflits d'intérêt, et la lutte contre la corruption en particulier. Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment, une politique pays prend en considération, dans certains pays du monde, le risque de corruption parmi d'autres critères concernant les relations avec des clients. Hormis le code de déontologie qui rappelle la prohibition de la corruption active et passive, la politique du groupe permet d'éviter ou de circonscrire d'éventuels risques d'influence sous la forme de cadeaux et d'invitations. Une politique de transparence (« whistle-blowing ») complétera les dispositions du code de déontologie dans différents domaines. À la suite du renforcement des exigences légales et réglementaires en matière d'opérations sur instruments financiers, la vigilance de Dexia en matière d'abus de marché fera l'objet d'un soin tout particulier. Dans ce domaine et dans le cadre des autres domaines réglementés, Dexia transpose les différentes directives, lois et circulaires applicables au fur et à mesure de leur diffusion et de leur entrée en vigueur. Des règles détaillées ainsi qu'un suivi particulier encadrent les opérations pour compte propre des collaborateurs et des dirigeants dans le cadre de la prévention du délit d'initié.

La gestion des risques

L'application des Accords de Bâle II

La prise en compte du développement durable dans la gestion des risques fait l'objet depuis 2004 d'un recensement systématique des informations relatives aux « pertes et incidents opérationnels » imposés par les Accords de Bâle II. Sept catégories d'événements sont considérées, dont deux directement liées à la problématique du développement durable : non-respect de la réglementation sociale en vigueur et non-respect par la banque de ses obligations professionnelles vis-à-vis d'un client ou d'une contrepartie professionnelle.

L'analyse des incidents collectés dans ces deux catégories donne systématiquement lieu à la définition d'actions correctrices, lorsque cela est possible, afin d'éviter la répétition de problèmes identiques. L'analyse des événements passés est progressivement complétée depuis le second semestre 2005 par une analyse des événements potentiellement générateurs d'impacts significatifs pour le groupe, grâce à une cartographie des risques opérationnels par activité.

Pour tout complément sur la partie « Gestion des risques », se reporter au *Rapport annuel* - Comptes et rapports, pages 42 à 47.



Prévention, suivi et surveillance

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, Dexia s'appuie sur les standards internationaux les plus stricts et les transpose dans ses politiques internes. Plus particulièrement, Dexia adhère aux recommandations publiées par le GAFI (Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux), comme aux principes de Wolfsberg en matière de banque privée, de banques correspondantes et d'administration des fonds. Ces principes sont renforcés par la mise en place, au sein du groupe, d'outils communs de prévention, de suivi et de surveillance. En 2005, le groupe a poursuivi l'élaboration de standards internes et le déploiement d'un logiciel commun d'analyse des transactions pour la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (ERASE).



Élaboré par un groupe de banques à partir de critères établis par la SFI (Société Financière Internationale), entité du groupe de la Banque Mondiale, cet ensemble de règles a pour objectif de mieux gérer les enjeux sociaux et environnementaux liés au financement de projets d'un montant égal ou supérieur à USD 50 millions.

La formalisation de l'adhésion implique une démarche supplémentaire de la banque pour approfondir et expliciter ses méthodes d'évaluation des projets au regard de leur impact sur l'environnement et la société, et pour en rendre compte auprès des parties concernées.



Vers l'acte II des Equator Principles

Dexia participe, au sein du groupe des banques EP (39 banques signataires à fin 2005), au chantier d'actualisation des Equator Principles qui devrait aboutir avant l'été 2006.

Les EP doivent en effet être adaptés aux standards révisés de la SFI et intégrer les enseignements des deux premières années de mise en œuvre des EP. Parmi les points évoqués, figurent notamment la question de l'abaissement du montant plancher qui déclenche l'application des EP, ainsi que la politique de transparence des

L'application des Equator Principles

Dexia a adhéré aux « Equator Principles » (EP) en septembre 2003. Dans le cadre de l'application des EP, la mesure de l'impact potentiel d'un projet est traduite par une classification en trois catégories. Les projets classés A (susceptibles d'affecter de manière importante l'environnement, la population ou l'héritage culturel) requièrent une étude d'impact, un plan d'actions correctrices, ainsi que l'avis d'un expert environnemental indépendant. Les projets classés B (aux effets moins dirimants) requièrent au minimum une étude d'impact. Les projets classés C (sans impact négatif ou ayant un impact marginal) ne nécessitent pas d'évaluation particulière. L'adhésion aux EP implique que la banque prêteuse vérifie que l'emprunteur a procédé aux études et consultations nécessaires et qu'il est en mesure de mener à bien les plans d'action.

- En 2005, Dexia a conforté la mise en œuvre des EP dans le cadre de son activité de financement de projet.

Ainsi, 91 projets relevant des EP ont été approuvés en 2005 pour un montant total de EUR 170 milliards, tous financeurs confondus, dont 59 ont été effectivement financés au cours de l'année pour un montant de EUR 143 milliards.

Un quart des 91 projets approuvés (soit 23 projets représentant 8,6 % du montant des financements structurés accordés par Dexia en 2005) ont été considérés comme pouvant présenter des risques environnementaux et sociaux au regard des EP. L'application du système de notation des risques des EP a conduit à classer un seul des projets approuvés et financés en catégorie A. Ce projet concernait le financement d'un pipeline pour le transport de gaz à Trinidad et Tobago. Les études requises, contrôlées par une société d'experts indépendants, ont montré que l'impact environnemental était acceptable. Les vingt projets classés B ont également été passés au crible des études et consultations requises avant d'être approuvés.

- Au sein de Dexia, la mise en œuvre des EP s'est traduite par l'instauration d'une méthode de suivi systématique des projets financés au regard de leur impact sur l'environnement et la société.

Afin de s'assurer de la bonne application de cette procédure, Dexia a conduit en 2004 un premier cycle de formation des collaborateurs impliqués dans l'application des EP.

Un second cycle de formation sera engagé dès l'adoption de l'acte II des Equator Principles.


L'audit interne

Les politiques environnementales sont intégrées dans le champ de l'audit. Ainsi, lors de missions concernant des dossiers de financement de projets, l'audit interne s'assure du respect de la politique définie par Dexia en matière de développement durable et vérifie, par exemple, l'exactitude des informations et du processus d'approbation des fiches spécifiques élaborées notamment au titre des Equator Principles. Les missions concernant les processus d'achat incluent de la même façon les engagements liés au « Global Compact ».

Les missions concernant la politique de développement durable peuvent être également ponctuelles. Ainsi, en 2004-2005, la direction de l'audit interne a vérifié le respect des obligations et engagements pris par Dexia ainsi que la fiabilité des données communiquées dans le rapport développement durable du groupe. Par ailleurs, dans toutes ses missions, l'audit s'assure du respect des règles de compliance. L'effectif d'audit interne et d'inspection de Dexia en 2005 est d'environ 200 personnes.

Pour tout complément sur la partie « Audit », se reporter au *Rapport annuel*, pages 119-120.

2005	Nombre de projets classés en catégorie			Part de Dexia dans le montant global des financements	Nombre de projets par secteur	Répartition des projets par niveau de revenu du pays	
	A	B	C			Haut niveau	Faible et moyen niveau
91 projets approuvés				5,5 %			
<i>dont</i> 23 projets objets d'une catégorisation	1	20	2	3,7 %	Énergie : 8 Infrastructures : 7 Environnement : 7 Divers : 1	16	7 <i>dont</i> Europe : 2 Amérique : 4 Afrique : 1
59 projets financés				3,2 %			
<i>dont</i> 13 projets objets d'une catégorisation	1	11	1	1,2 %	Énergie : 6 Infrastructures : 5 Environnement : 2	7	6 <i>dont</i> Europe : 2 Amérique : 3 Afrique : 1



➤ *Les Equator Principles,
une gestion des
enjeux sociaux et
environnementaux
dans le financement
de projets*



**2003 : Adhésion
aux Equator Principles**

Soucieux de renforcer ses engagements sociaux et environnementaux au titre de son activité de financement de projets, Dexia adhère fin 2003 aux « Equator Principles » (EP).

**2004-2005 : Mise en œuvre
des Equator Principles**

Près de 150 projets sont approuvés sur la base de ces principes. L'application des EP est basée sur une méthode interne de suivi systématique des projets financés et donne lieu à un reporting dans le cadre du rapport développement durable du groupe.

**2006 : Vers l'acte II
des Equator Principles**

En tant que partie prenante du processus de révision des EP engagé en 2006 dans le cadre de l'actualisation des standards de la Société Financière Internationale (SFI), Dexia affirme la continuité de son engagement et apporte de façon durable son soutien aux grands choix de société.